



 Musée de la Camargue  
RD 570 - Mas du Pont de Rousty  
13200 Arles

## **Programmation du nouveau projet scientifique et culturel**

# **CAHIER DES CHARGES**

**2006**

# I. TABLE DES MATIERES

<b>I. TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>2</b>
<b>II. OBJECTIF .....</b>	<b>3</b>
<b>III. LE MAITRE D'OUVRAGE .....</b>	<b>3</b>
1. LE PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE .....	3
2. MISSIONS DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE .....	3
3. RESPONSABLE DU PROJET .....	4
<b>IV. LE MUSEE .....</b>	<b>5</b>
1. CONTEXTE .....	5
2. PROBLEMATIQUE .....	5
3. LES LIEUX .....	5
4. CIRCULATION DU PUBLIC .....	6
5. LES COLLECTIONS .....	6
6. EXPOSITION PERMANENTE .....	7
<b>V. LE NOUVEAU PROJET .....</b>	<b>8</b>
1. LE PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL .....	8
2. UNE NOUVELLE IDENTITE POUR LE MUSEE .....	8
3. MUSEOGRAPHIE .....	9
4. L'ACCUEIL DES PUBLICS .....	10
<b>VI. ETUDES DE PROGRAMMATION .....</b>	<b>11</b>
1. PRESTATIONS DEMANDEES .....	11
2. CALENDRIER PREVISIONNEL .....	11
3. SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DE LA PRESTATION .....	12
4. RESTITUTION DE DOCUMENTS .....	12
<b>VII. REMISE DES PROPOSITIONS .....</b>	<b>12</b>

## II. OBJECTIF

Le Musée de la Camargue met en place un nouveau projet scientifique et culturel. Sa mise en œuvre nécessite un certain nombre de travaux (bâtiment, muséographie, circulation, signalétique...).

Dans ce cadre là, des études préalables de programmation sont indispensables. Elles auront pour but de fixer le cadre définitif et les coûts de la mise en œuvre du projet scientifique et culturel dans les domaines architecturaux et scénographiques.

## III. LE MAITRE D'OUVRAGE

### 1. LE PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

Fondé en 1970, le Parc naturel régional de Camargue fait partie des premiers Parcs naturels régionaux créés en France. Délimité par le petit Rhône et le canal de Péccais à l'ouest, le grand Rhône à l'est et le littoral méditerranéen au sud, le territoire du Parc couvre l'extrémité occidentale du département des Bouches-du-Rhône et de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. D'une superficie de 84 800 hectares sur terre et 34 300 hectares en mer, il s'étend sur une partie du territoire de la commune d'Arles et sur la totalité du territoire de la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.

### 2. MISSIONS DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

Un Parc naturel régional est un espace ouvert. C'est un espace habité, reconnu pour sa qualité exceptionnelle, mais dont l'équilibre est fragile et où les règles relatives à la construction, à la pêche, à la chasse... sont les mêmes que celles du territoire national. La mission d'un Parc naturel régional est de gérer son patrimoine en conciliant environnement et développement local.

Composé d'une équipe d'environ 35 personnes, le Parc réalise ou accompagne différentes actions.

- ▶ Protéger les espèces animales et végétales emblématiques de la Camargue.
- ▶ Améliorer la biodiversité des espaces naturels.
- ▶ Garantir la maîtrise d'une gestion globale et contrôlée de l'eau entre les différents usagers.

- ▶ Concilier agriculture et environnement et favoriser le développement de la qualité des produits.
- ▶ Maîtriser et structurer un développement touristique reposant sur la découverte du patrimoine naturel et culturel.
- ▶ Diffuser la connaissance et sensibiliser les publics (information, éducation au territoire).
- ▶ Gérer des équipements d'accueil du public (Musée de la Camargue, Maison du Parc).
- ▶ Participer activement à l'aménagement du territoire.

### 3. RESPONSABLE DU PROJET

▶ **Marie-Hélène Sibille**

Conservateur du patrimoine et chef du service

« Accueil et valorisation du territoire »

☎ direct : 04 90 97 19 72

@ direct : patrimoine@parc-camargue.fr

✉ Parc naturel régional de Camargue  
RD 570 Mas du Pont de Rousty  
13200 Arles

☎ 04 90 97 10 40

Fax : 04 90 97 12 07

Site internet : [www.parc-camargue.fr](http://www.parc-camargue.fr)

# IV. LE MUSÉE

## 1. CONTEXTE

C'est un Musée de France aménagé dans l'ancienne bergerie du Mas du Pont de Rousty sur la commune d'Arles. Ce musée de société est géré par le Parc naturel régional de Camargue. Il présente le delta du Rhône depuis sa formation géologique jusqu'à nos jours. Une grande partie de l'exposition est consacrée à la vie dans un mas traditionnel au 19<sup>e</sup> siècle. La visite peut être complétée par une promenade sur le sentier de découverte du Mas du Pont de Rousty.

Le musée est ouvert toute l'année et accueille actuellement une moyenne de 20 000 visiteurs.

## 2. PROBLEMATIQUE

Le Musée de la Camargue a été créé il y a une trentaine d'années. En 1993, il a subi d'importants dégâts suite aux inondations et depuis sa réouverture au public en 1994, il ne cesse de se dégrader.

Par ailleurs, sa muséographie a beaucoup vieilli et les structures d'accueil du public ne sont plus adaptées.

Ces dernières années un nouveau projet scientifique et culturel a été élaboré et validé. Il s'agit à présent de passer à la mise en œuvre du projet.

## 3. LES LIEUX

Le musée se compose de plusieurs espaces :

- Une bergerie (660 m<sup>2</sup>) qui héberge l'accueil et les expositions permanentes et temporaires. Il lui est accolé un local technique pour le traitement d'air.
- Un bâtiment (100 m<sup>2</sup>) situé sur le parking (ex accueil/boutique)
- Un bloc sanitaire et un local attenant servant de réserve pour la boutique

- Des réserves :
  - une partie de hangar situé près des bâtiments administratifs aménagé en réserve pour le gros matériel, d'environ 100 m2,
  - une réserve-atelier (80 m2)
- Un bureau situé dans le mas, bureau du conservateur qui sert également de salle de consultation pour les fonds photographiques
- Une aire de pique-nique
- Une aire de stationnement
- Associé au musée, un sentier d'interprétation à vocation ethnologique qui vient compléter l'exposition permanente et apporte une vision contemporaine des paysages.

## 4. CIRCULATION DU PUBLIC

- L'entrée actuelle du musée se trouve à l'opposé du parking.
- En sortant du musée le visiteur doit contourner le bâtiment pour accéder aux sanitaires ou prendre le départ du sentier de découverte.
- Malgré la signalétique, la circulation du public pose des problèmes.
- Problème de surveillance.
- L'accueil des visiteurs handicapés n'est pas prévu.

## 5. LES COLLECTIONS

- Dons
- Acquisitions
- Dépôts (Museon arlaten, Musée de l'Arles antique, Musée national des Arts et traditions populaires).

- 5 000 pièces environ :
  - archéologiques
  - outillage et matériel agricole
  - objets domestiques
  - vêtements
  - peintures
  - photographies (3 300).
  - maquettes
  - archives, cartes.
  
- L'inventaire et le récolement sont à jour (juillet 2002), l'informatisation est en cours d'amélioration.

## 6. EXPOSITION PERMANENTE

### Temps géologiques et préhistoriques

- La formation du delta du Rhône jusqu'à 3 000 ans avant notre ère.

### Temps protohistoriques et historiques

- La Camargue de l'Antiquité jusqu'au 18e siècle.

### Le 19<sup>e</sup> siècle

- Organisation d'une propriété en 1850 : le Mas du Pont de Rousty.
- Organisation sociale, vie domestique
- Structure foncière et activités : agriculture, élevage, cueillette, pêche, chasse...
- Présentation audiovisuelle avec commentaire parlé du berger qui occupa la bergerie en 1957. Associé à une dizaine d'événements lumineux c'est l'un des points forts de la visite du musée.

### Le 20<sup>e</sup> siècle

- Les aménagements hydrauliques
- La viticulture
- La riziculture
- Les salins
- La course camarguaise
- Les félibres

# V. LE NOUVEAU PROJET

## 1. LE PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Le projet scientifique et culturel définit :

- la thématique du musée, les recherches et l'enrichissement des collections,
- le rythme, l'importance et la nature des actions de mise en valeur des fonds (expositions animations),
- l'évolution du bâtiment et des équipements,
- les liens privilégiés avec d'autres institutions culturelles.

Un projet scientifique et culturel a des incidences sur toute la vie du musée :

- la gestion des bâtiments,
- la gestion du personnel,
- les budgets, l'engagement des dépenses et leur bon usage (dossier de subvention, suivi comptable...),
- les relations avec les diverses entités institutionnelles (DMF, DRAC...),
- les relations avec les partenaires (associations...),
- les relations avec les bailleurs de fonds,
- les relations avec les fournisseurs (cahiers des charges...),
- les activités,
- les publics.

## 2. UNE NOUVELLE IDENTITE POUR LE MUSEE

Le Musée de la Camargue affirme son identité en tant que « musée de delta » spécialisé dans les systèmes hydrauliques et les activités spécifiques qui en dépendent.

### **Nouveau nom**

- Le Musée camarguais devient Le Musée de la Camargue.
- Cette appellation situe davantage l'établissement dans son aire géographique et lui donne une envergure territoriale. Le mot Camargue est plus compréhensible pour les étrangers.

### **Musée médiateur**

- Le musée, outils important pour l'image du Parc naturel régional de Camargue, renforce sa mission de médiation entre le monde des usagers, des scientifiques et le grand public.



- Il est en quelque sorte un “décodeur” de la Camargue qui est assez mythique et difficile d'accès. Le musée se positionne davantage comme centre d'interprétation.

## 3. MUSEOGRAPHIE

### Exposition permanente

Il a été décidé l'abandon du parcours linéaire et chronologique au profit d'expositions thématiques indépendantes les unes des autres.

Les thèmes retenus (à affiner en fonction de l'espace et du contexte local) sont :

#### **Le delta**

Définition, histoire et évolution du delta du Rhône, types de paysages, fragilité, évolution du littoral, comparaison avec d'autres deltas méditerranéens...

#### **La gestion hydraulique**

Système d'irrigation et système d'assainissement, contraintes techniques, aspects sociaux... Il est envisagé de reconstituer un système hydraulique miniature qui puisse être, éventuellement, manipulé par le public.

#### **La riziculture**

La plante, l'histoire locale (développement durant la dernière guerre mondiale, les ouvriers agricoles), les techniques de travail, la consommation...

#### **La saliculture**

Histoire des salines camarguaises, techniques (Cie des salins et Solvay), Salin-de-Giraud et ses habitants...

#### **L'élevage**

Les différents types d'élevages, place de l'animal dans la biodiversité camarguaise, impact sur le paysage...

#### **La pêche**

Les différents lieux et types de pêche, le rôle de la pêche dans l'économie locale, gestion des eaux...

#### **La chasse**

L'évolution de la chasse, activité économique, loisirs, impact sur les milieux, gestion de l'eau dans les marais...

## **Le mas et les activités traditionnelles**

Le mas en Camargue (exemple du Mas du Pont de Rousty), architecture, ressources et activités au 19e et au 20e siècle.

## **Expositions temporaires**

Des expositions temporaires seront également présentées dans la bergerie au rythme d'une par an. Elles permettront de renouveler le regard porté sur la vie sociale en Camargue.

# **4. L'ACCUEIL DES PUBLICS**

- Le musée s'inscrit dans une démarche de service public. Ses travaux doivent être compris par tous et dans ses aménagements, il tiendra compte des spécificités de chaque type de public (local, touristique, étranger, scolaire, handicapé...)
  
- Amélioration des conditions d'accueil du public :
  - construction d'un local d'accueil/boutique à l'est directement accessible par l'aire de stationnement,
  - construction au nord d'un nouveau hall d'exposition,
  - réaménagement des espaces services (détente, pique-nique, sanitaires, ...),
  - aménagement d'un nouvel espace pour les ateliers pédagogiques (dans l'ancienne billetterie),
  - amélioration de la signalétique.

## VI. ETUDES DE PROGRAMMATION

### 1. PRESTATIONS DEMANDEES

#### **Programmation architecturale**

Etablissement du cahier des charges précis pour l'architecte qui sera choisi. Le programme architectural traduira les besoins définis dans le projet scientifique et culturel. Elle inclut une étude de climatologie qui analyse et fait des propositions dans le choix de moyens pour traiter le climat du musée afin d'assurer les conditions optimales de conservation des collections.

#### **Programmation muséographique**

Etablissement du cahier des charges précis pour le scénographe qui sera choisi. Le programme muséographique traduira en terme de collections et de présentation de ces collections, des objectifs définis dans le projet culturel.

#### **Etude de faisabilité**

Elle permettra de fixer le coût du projet architectural et muséographique qui servira de base à l'appel à candidature. Elle fixera également le coût de fonctionnement à prévoir.

#### **Conditions particulières**

Le projet de restructuration du musée est financé sous forme de subventions par des collectivités territoriales et l'Etat. Afin d'être en mesure de déposer les dossiers de demandes de subventions dans les délais impartis, soit octobre 2006 au plus tard, il sera demandé au candidat retenu de s'engager sur un premier chiffrage de l'action pour le 30 septembre 2006.

Le devis comprendra les déplacements et tous les frais de gestion inhérents aux études.

### 2. CALENDRIER PREVISIONNEL

- ▶ Avril : consultation
- ▶ Mai : choix du prestataire
- ▶ Août : avant-projet sommaire (APS)
- ▶ Septembre : 1<sup>er</sup> chiffrage
- ▶ Décembre : avant projet définitif (APD)

### 3. SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DE LA PRESTATION

- ▶ Un comité de pilotage validera les étapes au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- ▶ Sur la durée de sa prestation, le prestataire sera accompagné par le conservateur.

### 4. RESTITUTION DE DOCUMENTS

Les documents seront rendus en 5 exemplaires papier plus un exemplaire sur format numérique reproductible.

#### **Illustrations et textes**

Les documents, libres de droit, seront remis sous forme numérique compatibles avec les logiciels du Parc naturel régional de Camargue (Word, Excel, Power-point, Adobe Illustrator, Photoshop...).

## VII. REMISE DES PROPOSITIONS

#### **Les propositions d'intervention devront comprendre :**

- ▶ Le nom du chef de projet
- ▶ Le montant de la prestation détaillée par phase et les conditions de paiement
- ▶ Le planning prévisionnel des différentes phases
- ▶ Une liste de références
- ▶ Une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales. Le candidat retenu devra fournir dans un délai de 10 jours les attestations sociales et fiscales (article L324-14 du code du travail).
- ▶ Un RIB

#### **Les propositions sont à faire parvenir avant le 5 mai 2006 à :**

M. le Président  
Parc naturel régional de Camargue  
RD 570 Mas du Pont de Rousty  
13200 Arles

#### **Critère de sélection des propositions :**

Les offres seront jugées sur les capacités du prestataire à traiter les différents aspects de la mission : analyse de la demande, créativité, pertinence technique, fonctionnalité, soucis de maintenance, délais d'intervention... Les aspects techniques, les coûts d'intervention, les références du prestataire et la composition de l'équipe mobilisée ou des sous-traitances envisagées seront examinées avec intérêt.